

5198/12
ARTHUR LE ROY
SUCCESSION
A. Le Roy frères.

12, Place du Musée

Tableaux Anciens et Modernes

Objets d'Art.

Restauration de Tableaux.

Adresse télégraphique:

~~Galeroi-Bruxelles~~
ALERROY-BRUXELLES

Bruxelles, le 11 Juin 1912.

Monsieur Piérens Gevaert,
Secrétaire des Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de Belgique.

Monsieur,

Votre lettre du 13 mai dernier
m'annonçait que la somme de fr. 40.000.-
prix d'achat des deux tableaux de Leys
serait liquidée ce même mois. Je n'ai
pas encore reçu l'ordonnance de paiement.

Je viens vous prier d'avoir l'obligeance
de faire le nécessaire pour que cette somme
me soit réglée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,
avec mes remerciements anticipés, l'assu-
-rance de mes sentiments les plus
distingués.

Arthur Le Roy

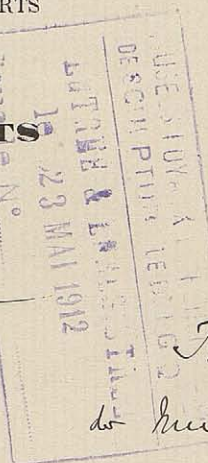
MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N^o 32737

/ ANNEXE.

Bruxelles, le 22 mai 1912.

5198 / 10



Transmis à la Commission directrice
des Musées, Logans et Peinture et de
Sculpture une expédition ci-jointe,
munie de l'approbation requise, du
Contrat qui accompagnait la lettre
du 9 de ce mois, n^o 5198.

POUR LE MINISTRE :

Le Directeur général,

[Signature]
Muller.

à la Commission directrice

des Musées, Logans et Peinture

J. & A. Le Roy frères,

12, Place du Musée

Tableaux Anciens et Modernes

Objets d'Art.

Restauration de Tableaux

Adresse télégraphique:

Jaleroxy-Bruxelles

ALERROY-BRUXELLES

le 13 MAI 1912



Bruxelles, le 13 Mai 1912

Messieurs le Président et Membres
la Commission directrice des
Musées Royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique.

Répondre le

13-5-12

quelques heures
après en présence
des ministres

Messieurs,

Je me permets de rappeler à
votre souvenir le paiement de fr. 40.000.--
de l'achat, à la Société J. et A. Le Roy frères
dissoute par suite du décès de Monsieur Jules
Le Roy, de deux tableaux par Henri Leys
"La déclaration" et "La boutique de Jacob
van Liesvelt", fait le 29 Juin 1911.

Je viens vous prier de faire le
nécessaire pour me faire effectuer le
règlement de cette somme.

Veuillez agréer, Messieurs, avec
mes remerciements anticipés, l'assurance
de mes sentiments les plus distingués.

Arthur Le Roy

5138/8

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le ~~10 août 1911~~ 19
3 janvier 1912

SECRETARIAT.

N°

Monsieur le ^Ministre

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 8 jan 1912 ^{com. pli}

à M de Meunier

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les pièces de cession des deux tableaux de Leys dont vous avez autorisé l'acquisition par votre lettre n° 32737 en date du 8 août dernier.

Nous vous prions de bien vouloir faire liquider la déclaration ~~en-de~~ ci-jointe en double au profit des frères Leroy.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire Le Président

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre N°

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

TL



Entre Monsieur Aug. Beernaert, président de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et Messieurs J & A. Le Roy, domiciliés à Bruxelles place du Musée n° 12 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.
Messieurs Le Roy déclarent céder aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme de quarante mille frs les deux tableaux de Henri Leys intitulés "La Déclaration" & "la Boutique de Jacob Van Liesvelt, imprimeur à Anvers au XVI^e siècle.

Le paiement de cette somme sera effectué selon l'usage.

Fait en triple à Bruxelles le 3 janvier 1912

Les cédants

J. & A. Le Roy

Le Président de la Commission directrice des Musées royaux.

A. Beernaert

Approuvé : le Ministre

Enregistré *in* rôle sans renvoi
à Bruxelles (Sud), le *dis* janvier
19 *12* . vol. *312* folio *25* case *1* Reçu

Quatis

Le Receveur,

J. Van Hecke

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

SECRETARIAT

CONTRAT

Entre Monsieur Aug. Beernaert, président
de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
de l'État, agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du
Ministre, d'une part, et M. essieurs J. & A. Le Roy, domicilié à
Bruxelles place du Musée N° 12 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Messieurs Le Roy déclarent céder
aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'État, pour la somme
de quarante mille frs, les deux tableaux de Henri Leys-
intitulés : La Déclaration & La Boutique de Jacob Van Lies-
velt, imprimeur à Anvers au XVI^e siècle

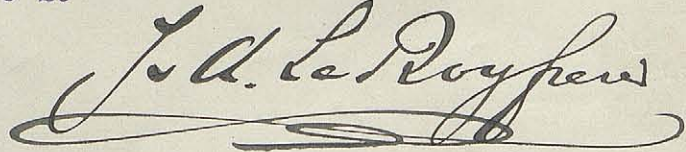
Le paiement de cette somme sera effectué selon l'usage.

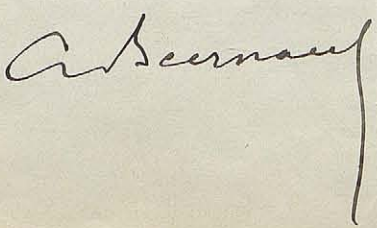
Fait en triple, à Bruxelles, le 6 juillet 1911 190

Enregistré un rôle sans renvoi à Bruxelles
(Sud) le quatorze août 1911 vol. 309 folio 29
case II Gratis

le Receveur
(s) van Hemsche.

Le Cédant,



Le Président
de la Commission Directrice,


APPROUVÉ :
Le Ministre,



Les soussignés déclarent qu'il leur est dû la somme de quarante
- mille frs du chef de cession aux Musées royaux de Peinture, de
deux tableaux de Henri Leys : La Déclaration, et la Boutique de
Jacob Van Liesvelt, imprimeur à Anvers au XVI^e siècle, le 6 juillet 1911

Bruxelles le 3 janvier 1912

J. A. Le Royff

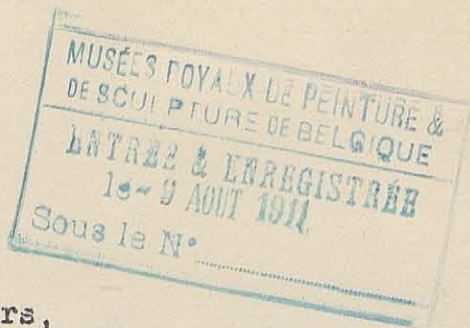
Pour la Commission directrice

Le Secrétaire Le Président

Pierens-Devaery *Artmann*

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 8 août 1911.



N^o 32737.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'acquisition des deux oeuvres de Leys, proposée par votre lettre du 7 juillet, est approuvée.

Je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour l'installation de ces tableaux dans les galeries.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A Messieurs les Président et Membres de la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture.

5198/4

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le 6 juillet 1911 19

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

No. 515497

ANNEXE

Monsieur le Ministre

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur Nous avons l'honneur de vous faire connaître
 Signature le que dans sa séance de ce jour notre Collège a émis
 Copié le un vote favorable à l'entrée dans les collections
 Retour le du Musée de deux tableaux du baron H. Leys représen
 Expédié le 10. 7. 11 tant l'un "La Déclaration", l'autre "La boutique de
 Jacob Van Liesvelt, imprimeur à Anvers au XVI^e siècle.
 Ces tableaux ont été présentés par MM. Leroy au prix
 de 40.000 francs les deux. Nous espérons, Monsieur
 qui consentent à ces ventes
 le Ministre, que vous voudrez bien ratifier la décision
 de la Commission directrice et autoriser leur place
 ment dans les galeries du Musée Moderne

des deux ventes

Exercice 19.....	
Loi du.....	Article.....
Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	
Chapitre..... No.....	
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

J. A. Le Royfères, Bruxelles, le 1^{er} Juillet 1911.
12, Place du Musée.

Tableaux - Objets d'Art.

Adresse télégraphique:
Juleroy-Bruuxelles.

Reçu de la commission -
directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture
de Belgique, le tableau de
Otto Vénius: Portraits de
famille.

Bruuxelles, le 1^{er} Juillet 1911.

J. A. Le Royfères

J. & A. Le Roy frères,

12, Place du Musée

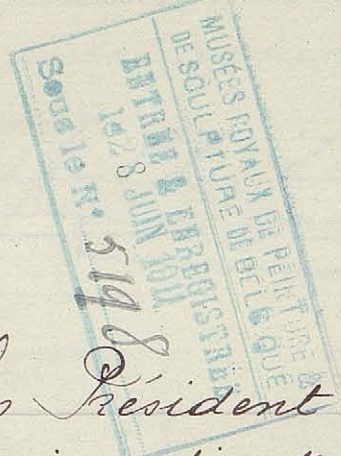
Tableaux Anciens et Modernes

Objets d'Art.

Restauration de Tableaux.

Adresse télégraphique:
Juleroy-Bruuxelles

Bruuxelles, le 28 Juin 1911.



Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées
Royaux de Peinture et de Sculpture
de Belgique.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du
26 courant, nous avons l'honneur de vous
faire savoir que nous acceptons votre offre
de quarante mille francs pour les deux
tableaux:

Henri Leys: La déclaration.

Signé: H. Leys f. 1863.

Henri Leys: La boutique de Jacob Van Liesvelt,
imprimeur à Anvers au XVI^e siècle.

Signé: H. Leys f. 1853.

Gravé par P. Van Reeth.

Nous consentons à faire
cette importante diminution sur les
prix demandés, pour voir ces deux
belles oeuvres figurer dans les collec-
tions de l'Etat.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments respectueux.

J. A. Le Royer

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 26 février 1911

SECRETARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

Messieurs

Comme suite à votre proposition
de ce jour j'ai l'honneur
de vous faire connaître que
le C. D. a émis un avis
défavorable à l'acquisition
des tableaux attribués à
Otto Voennig. Sans réserve
de l'approbation ministérielle
le C. D. ~~admet~~ et est autorisé
au contraire disposé à faire
l'acquisition des deux
tableaux de l'espèce: La
Déclaration et la Promesse
de Jacob van Dievelde. Elle
a décidé de vous offrir un
prix global de
40000 fr. pour les deux
œuvres. Veuillez me faire
saisir si vous acceptez ces
propositions et recevoir

Le secrétaire

R. J.

Wm. Leroy

Exercice 19.....	
Loi du	Article
Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	
Chapitre	
No	
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

J. & A. Le Roy frères.

12, Place du Musée

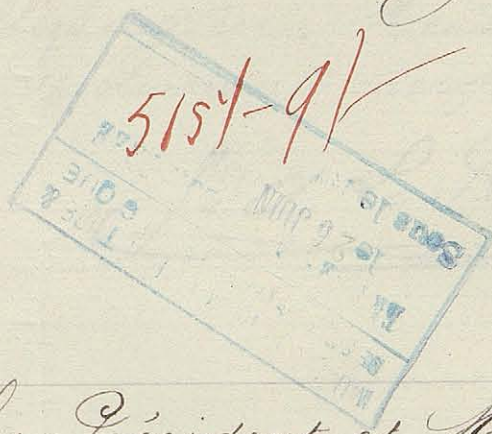
Tableaux Anciens et Modernes

Objets d'Art.

Restauration de Tableaux.

Adresse télégraphique:
Jaleroy-Bruxelles

5198/1
Bruxelles, le 26 Juin 1911.



Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées
Royaux de Peinture et de Sculpture
de Belgique.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de sou-
mettre à votre examen les tableaux suivants
dont nous vous proposons l'achat pour les
collections de l'Etat.

Otto Venius: Portraits de famille.

Signé: Otto Venius.

Dix huit mille francs.

Henri Seys: La déclaration.

Signé: H. Seys f. 1863.

Crente mille francs.

Henri Seys: La boutique de Jacob Van
Liesvelt, imprimeur à Anvers au XVI^e
siècle.

Signé: H. Seys f. 1853.

Gravé par J. Van Beeth.

Vingt cinq mille francs.
Veuillez agréer, Messieurs,
l'assurance de nos sentiments respectueux.

J. A. Le Royer